

31 mars 2009



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

Bilan du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

* * *

Allocution de Fadila LAANAN, ministre de la Culture
et de l'Audiovisuel de la Communauté française

* * *

Théâtre Le Public – Saint-Josse – mardi 31 mars 2009

Chers amis,

Si le Bilan du cinéma est bien souvent affaire de chiffres et de statistiques, c'est aussi un moment dans la vie de chacun de nous. De notre vie professionnelle certainement, mais aussi de notre vie plus intime, tant le cinéma est appelé à nous émouvoir, à nous interpeller, à nous faire rêver.

De manière cyclique, le Bilan nous oblige aussi à faire une pause, à nous accorder un moment de respiration.

Nous scrutons alors autant l'état du secteur que ceux qui le représentent.

Certains manquent alors à l'appel, tandis que de nouveaux visages apparaissent.

C'est donc avec plus d'émotion que d'appréhension que j'aborde ce cinquième et dernier Bilan pour ce qui me concerne.

Oui, le cinéma de la Communauté française bénéficie d'une large reconnaissance internationale depuis de nombreuses années. Le signe le plus médiatique et le plus médiatisé de cette reconnaissance est sans conteste le nombre de prix glanés par nos films, nos réalisateurs, nos comédiens et nos techniciens lors des récentes éditions du Festival de Cannes. Une reconnaissance confirmée par les tout aussi nombreuses distinctions obtenues dans d'autres manifestations internationales qui comptent pour la profession.

Cette reconnaissance démontre la force créatrice de la production audiovisuelle en Communauté française. Et si, nous, Belges, sommes des amateurs d'autodérision, nous devons aussi pouvoir exprimer sans complexe une certaine fierté pour le cinéma que nous proposent nos créateurs.

A qui la faute, ce succès ? pourrait-on dire en réenfilant notre sens de l'autodérision, mâtiné de culture judéo-chrétienne...

La tentation pourrait être grande, pour certains, de jouer ici la mouche du coche. Mais même à deux mois des élections, ne comptez pas sur moi pour tirer la couverture à moi.

Ceci étant, sans doute faut-il voir aussi dans la reconnaissance internationale de notre cinéma le résultat de la politique de fond menée, de très longue date, par la Communauté française pour soutenir ce secteur. Une politique basée sur la culture comme richesse de la diversité de création. Une politique aussi fondée sur la concertation avec le secteur. La politique du cinéma, - je ne vous apprends rien - relève, en effet, d'un processus participatif dans lequel les professionnels sont associés activement à la réflexion, comme gage d'une vision cohérente de l'action publique en matière de cinéma.

Le *Cinéma belge*, cette marque de fabrique d'un improbable holding multiculturel, a vu ses sources de financement se diversifier. Mais le financement public en général, et l'apport de la Communauté française en particulier, restent essentiels à l'existence de ce secteur, dont les objectifs culturels sont et doivent rester prioritaires. Ce cinéma repose sur une identité forte, spécifique, façonnée au fil du temps. Véritable fond de commerce de générations de cinéastes, votre savoir-faire, reconnu chez nous comme à l'étranger, est la preuve que la culture peut être également structurante pour notre économie.

* * *

Cette politique du cinéma dont j'ai hérité voici cinq ans, je me suis attachée à la renforcer depuis 2004. Une politique que guette parfois la schizophrénie, tant l'attention doit être accordée aux créateurs d'une part, et au public d'autre part, avec le fol espoir que se développe une véritable alchimie entre eux.

S'il appartient aux professionnels de proposer la sélection des projets à soutenir, c'est aux hommes et femmes politiques qu'il revient de trouver les moyens les plus efficaces pour les réaliser et les faire accéder aux publics. Si les budgets semblent désormais acquis, il n'a pas été toujours facile de les acquérir. Aussi, croyez bien que les avancées budgétaires conséquentes réalisées depuis 2004 démontrent bien que, dans le contexte budgétaire de la Communauté française, le Gouvernement a considéré le cinéma comme une priorité.

Dès mon entrée en fonction en 2004, le budget de la Commission de sélection des films a été augmenté d'un million d'euros. Il est ainsi passé de quelque 7,6 à 8,6 millions d'euros. Les scénaristes ont été davantage soutenus par le développement des aides à l'écriture des films. Les réalisateurs ont été épaulés grâce à l'initiation d'un soutien à un cinéma dit « expérimental » axé sur la recherche artistique. Au total, la Commission aura bénéficié d'une avancée budgétaire de 2.175.000 euros depuis le début de la législature, soit une augmentation de plus de 28%.

L'objectif visé était clair : il s'agissait de mieux soutenir la production de films, tout en assurant davantage de liberté d'expression aux auteurs et aux réalisateurs. C'est donc la vocation créatrice de notre cinéma qui est soutenue pour en garantir la dimension culturelle.

Parallèlement au soutien de la Commission, les coproductions de la RTBF ont été renforcées dans le cadre de son Contrat de gestion 2007-2011, au niveau des coproductions propres et des engagements du Fonds spécial. Le Fonds spécial de la RTBF a ainsi été renforcé de 700.000 euros jusqu'à présent. Et cette augmentation continuera à progresser de manière croissante jusqu'à atteindre 1,4 million d'euros au terme du contrat de gestion actuel, fin 2011.

Force aura aussi été de constater que, même si l'évolution des contributions des éditeurs de services n'a pas été un long fleuve tranquille, ces contributions n'en demeurent pas moins un apport important. C'est pourquoi, avec l'aide du secteur, je me suis employée à consolider le système mis en place, au travers d'un décret

contenant diverses adaptations techniques au décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion.

En outre, nous pouvons nous réjouir de nouveaux apports de distributeurs de services comme Belgacom et SiA, ou encore TELESAT, qui complètent ainsi l'investissement des éditeurs et distributeurs de services.

Outre les aides à la création et à la production, l'accent a également été mis sur les aides à la diffusion.

Il est important d'attirer l'attention sur ce pan de la politique culturelle de la Communauté française. Le Gouvernement a toujours insisté, et notamment au travers des « Priorités culture » issues des États Généraux de la Culture que j'ai organisés, non seulement sur l'importance du public pour la culture, mais, également, de la culture pour le citoyen. Le public est la finalité de l'œuvre artistique, comme l'œuvre artistique est un moyen d'émancipation et d'ouverture à l'autre pour l'individu. Ma volonté, et celle du gouvernement, depuis 2004, a bien sûr aussi été de décloisonner la culture. Que tous puissent y avoir accès, mais aussi que chacun désire découvrir nos talents créateurs.

C'est pour cette raison que des actions de sensibilisation du public et d'éducation aux médias et au cinéma ont été entreprises à travers la conception de plusieurs textes décrétaux, comme le Décret « Culture-Ecole », ou encore le Décret « Education aux Médias ». D'autre part, plusieurs projets dynamiques ont été davantage reconnus, ou même initiés sous cette législature. Je pense par exemple au soutien renforcé à « Ecran large sur tableau noir », ou encore au succès du « Prix des lycéens ».

Cette volonté de rendre accessible notre cinéma et le cinéma d'auteur dans son ensemble s'est traduite également au travers du soutien accordé aux opérateurs locaux. Bien sûr, le cinéma est accessible par le biais de divers opérateurs ou divers médias. Il est néanmoins important de développer des actions et un travail de proximité avec le public par l'intermédiaire d'opérateurs culturels, tout comme cela se fait pour les autres matières culturelles. Ce travail doit être réalisé notamment via des salles de cinéma ayant une dimension de mise en valeur du patrimoine cinématographique, d'accès à la diversité culturelle, d'éducation permanente et de sensibilisation du public.

C'est dans ce sens que le soutien à neuf salles Art et essai a été accru. Depuis 2004, les aides aux salles Art et essai (en ce compris le réseau Diagonale) ont été augmentées de près de 70%: elles sont passées de 492.500 euros de subventions récurrentes en 2004 à 852.101 euros en 2009. Quatre festivals majeurs de cinéma ont par ailleurs vu leur subvention renforcée de 10% dès 2008.

Enfin, des investissements conséquents ont été consentis au niveau des infrastructures culturelles. Nous avons pu assister à l'ouverture du complexe Sauvenière, à Liège, tandis que le projet du Palace sera bientôt concrétisé, ces deux

projets ayant bénéficié du soutien de la Communauté française pour un montant total de quelque 9,5 millions d'euros.

Plusieurs actions de visibilité pour nos films ont également été entreprises. Je citerai notamment les chèques culture-sport élaborés avec le Gouvernement fédéral en 2006, la création d'Arte Belgique la même année, ou encore le dégagement, en 2008 et 2009, d'un budget de 400.000 euros réservé à l'acquisition de droits mondiaux de diffusion d'œuvres audiovisuelles indépendantes de la Communauté française par TV5 MONDE.

* * *

En plus des dispositifs que je viens d'évoquer, le Gouvernement a accepté ma proposition de débloquer de nouveaux budgets pour de nouvelles initiatives en 2009.

- Le budget de la Commission de sélection des films bénéficie ainsi, dès cette année, d'une nouvelle augmentation d'un million d'euros, dont 450.000 euros destinés aux coproductions réalisées avec le VAF.

- Une enveloppe de 450.000 euros a été dégagée dès 2009, pour renforcer le soutien aux œuvres audiovisuelles sortant en salles.

- La question du financement du matériel des ateliers de production a été définitivement réglée par la libération d'un budget de 100.000 euros pour réinitialiser l'enveloppe à son ancien montant.

- Une enveloppe de 25.000 euros a été dégagée sur le budget du Centre du cinéma pour soutenir les professionnels dans leurs frais de participation à des formations.

- Il faut enfin rappeler que la question de l'équilibre financier du Centre du cinéma, mis à mal essentiellement par la création du 3^{ème} collège sous la précédente législature, a été prise à bras le corps sous cette législature, pour considérablement réduire le déficit du Centre.

* * *

Si plusieurs chantiers ont été entamés et menés à bien durant les cinq années écoulées, établir le bilan politique de cette législature ne peut se faire sans évoquer les perspectives d'avenir du cinéma.

Dans ce cadre, plus que jamais, il est nécessaire de persévérer dans une politique dont le fil conducteur consiste à mettre l'accent sur la plus-value culturelle de nos productions comme l'épine dorsale de notre industrie cinématographique.

C'est cette approche qui m'a animée en entamant le long processus d'élaboration d'un décret relatif au secteur cinématographique et audiovisuel.

Il s'agira, dans les prochains mois, de faire aboutir ce chantier législatif, puis de rédiger les modalités d'application du décret. Il est toutefois important de ne pas fermer le débat relatif à l'évolution du système d'aides. Le décret ne devra donc pas

clure la réflexion mais, au contraire, offrir la base d'une discussion constante et construite.

Je profite de cette tribune pour, à nouveau, remercier le Comité de concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour le travail accompli, dans des délais souvent brefs, quant à l'analyse des textes proposés en vue de l'adoption de ce décret.

Il faudra, aussi, rester vigilants et préserver les acquis. Il est ainsi nécessaire de garantir le financement de la Commission de sélection des films en cas de variations de la contribution des éditeurs de services.

De même, le Contrat de gestion de la RTBF permet, depuis deux ans maintenant, l'accroissement régulier de son enveloppe budgétaire de coproductions. Il faudra persévérer sur cette voie, en particulier dans le cadre du Fonds spécial.

Enfin, il nous faudra préserver la présence de la Communauté française au sein d'Eurimages, afin de permettre de continuer à soutenir les échanges internationaux au niveau des coproductions.

Autre chantier crucial pour notre cinéma : la diffusion. La distorsion paradoxale entre le succès international de notre cinéma dans les festivals étrangers et l'accueil parfois frileux qu'il reçoit de notre public a souvent été relevée.

Assurément, la réflexion à ce sujet doit se poursuivre et les initiatives se renforcer.

Car nous avons tous un objectif commun : le public.

Il s'agit d'investir dans ce qui est déjà réalisé en Communauté française pour en faire bénéficier nos concitoyens.

Il s'agit de croire en notre cinéma et d'essayer désormais de mieux le partager avec le public.

Ce soutien doit passer en premier lieu par la garantie de l'accès du public à la diversité culturelle en matière de cinéma. Dans ce cadre, les salles de cinéma, la télévision de service public, mais aussi les nouveaux moyens de diffusion numérique jouent un rôle important.

J'estime que tous, nous avons à participer au développement de la visibilité de nos films, dans la continuité des diverses réflexions entreprises et des projets développés.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement planche actuellement sur plusieurs projets destinés à améliorer la diffusion de nos films. Ces projets ont déjà pu être évoqués au Comité de concertation, mais ils doivent encore être finalisés.

Enfin, dans le système fédéral belge, il est important que les différents types d'aide au cinéma soient complémentaires et que la Communauté française continue à constituer un moteur important de soutien et de cohésion de celui-ci, cela en garantissant la diversité culturelle dans la création audiovisuelle. Une coordination entre l'Etat fédéral et les différentes entités fédérées est essentielle à ce niveau,

raison pour laquelle j'ai veillé à la mise en place de la plate-forme de concertation cinéma.

Plusieurs chantiers devront y être débattus. Je pense en particulier à la question de la contribution des câblodistributeurs bruxellois, qu'il serait légitime de développer.

* * *

Arrivée au terme de ce bilan, je souhaiterais simplement ajouter, à titre plus personnel, que j'ai apprécié les cinq années passées face à vous, ici, mais surtout à vos côtés, toujours.

J'espère avoir entretenu et développé l'indispensable dialogue entre l'autorité politique et le secteur professionnel.

Je dois à cet égard remercier le personnel du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour son investissement constant dans le soutien à la production audiovisuelle, hier sous la direction d'Henry INGBERG, depuis peu sous celle de Frédéric DELCOR.

FADILA LAANAN

31 mars 2009



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

La Communauté française et le cinéma

* * *

Bilan politique 2004-2009

* * *

Fadila LAANAN, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel
de la Communauté française

Contact:

Pascal Sac - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Direct : +32/(0)2/213.17.48

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : pascal.sac@cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be

I. Une reconnaissance internationale de notre cinéma, récompense pour ses talents et fruit d'une politique de soutien aux créateurs

Le cinéma de la Communauté française, souvent connu sous le label « cinéma belge », bénéficie d'une large reconnaissance internationale depuis plusieurs années. Le signe le plus médiatique de cette reconnaissance est assurément le nombre de prix glanés par nos films, nos réalisateurs, nos comédiens et nos techniciens lors de plusieurs éditions du Festival de Cannes.

A ce titre, le parcours exceptionnel des frères Dardenne vient directement aux esprits. Ils avaient ouvert la marche dès 1999, avec la Palme d'or octroyée à « Rosetta ». Ce furent ensuite « L'Enfant » qui reçut la Palme d'or en 2005, puis « Le Silence de Lorna », qui remporta le Prix du scénario en 2008. Nos acteurs ne furent en reste sur la Croisette, loin de là puisque Emilie Dequenne et Olivier Gourmet reçurent le Prix d'interprétation, respectivement en 1999 et en 2002.

Plusieurs autres films sélectionnés en compétition à Cannes y ont été salués et récompensés. Et nos artistes ont décroché une multitude de prix dans des festivals internationaux de renom. Je pourrais aussi parler des Césars, bien sûr, avec la moisson féminine exceptionnelle de cette année. Bref, la liste est longue.

Cette reconnaissance internationale démontre la force créatrice de la production audiovisuelle en Communauté française.

Sans doute faut-il voir aussi dans cette reconnaissance internationale le résultat de la politique de fond menée, de très longue date, par la Communauté française pour soutenir ce secteur. Une politique basée sur la culture comme richesse de la diversité de création. Une politique fondée en concertation avec le secteur : notre politique du cinéma relève, en effet, d'un processus participatif dans lequel les professionnels sont associés activement à la réflexion, comme gage d'une vision cohérente de l'action publique en matière de cinéma.

Il faut y voir, également, le fruit du travail de longue haleine des équipes administratives de la Communauté française, et singulièrement de celles du Centre du cinéma et de l'audiovisuel et de Wallonie Bruxelles Images, ainsi que la reconnaissance des choix souvent difficiles effectués par la Commission de sélection des films, véritable poumon de la création cinématographique culturelle en Communauté française.

Cet engagement pour la culture a incontestablement porté ses fruits. Il est important de continuer à réaffirmer cette dimension culturelle. Le contenu culturel de nos films, le message porteur de sens, sont essentiels. La création artistique possède un sens pour chacun d'entre nous.

Comme cela avait été clairement exprimé lors des États Généraux de la Culture que j'ai organisés, il est nécessaire que cette dynamique soit garantie par le rôle régulateur de l'Etat. Dans une société trop souvent régie par les rapports de force économiques, seule l'autorité publique peut garantir les différentes formes d'expression. Dès lors, la Communauté française entend soutenir la pluralité des genres, des esthétiques ou des styles. Le gouvernement s'y était engagé en adoptant la note « Priorités Culture » que j'ai rédigée en conclusion des États Généraux de la Culture et qui a constitué la feuille de route de ma politique pendant cette législature.

De même, notre grande priorité demeure encore et toujours de garantir à chacun l'accès à l'ensemble des productions culturelles dans leur diversité.

Des avancées ont déjà eu lieu depuis 2004 et il sera toujours important de continuer à ouvrir de nouveaux chantiers.

Si des augmentations budgétaires ont été décidées et si un travail avec le secteur a été entamé depuis 2004, c'est avec la conviction que des moyens publics ont été investis dans un secteur performant, nécessairement créatif et surtout vecteur de sens pour la Communauté française dans sa diversité. Le cinéma a chez nous une dimension avant tout culturelle et c'est cette dimension qui justifie l'investissement de la Communauté française.

Aujourd'hui, le cinéma belge a vu ses sources de financement se diversifier. Mais le financement public en général, et l'apport de la Communauté française en particulier, restent essentiels à l'existence de ce secteur, dont les objectifs culturels doivent rester prioritaires. Il demeure constitué essentiellement de PME, dont les activités s'étendent sur un territoire limité. Ses capacités financières demeurent réduites, notamment face aux pressions des marchés commerciaux. Son économie repose ainsi sur une spécificité à haut risque, qui nécessite un soutien public pour assurer sa pérennité.

Le cinéma belge repose sur une identité forte, spécifique, sur un fond qui constitue sa marque de fabrique, façonnée au fil du temps. Ce savoir-faire, reconnu chez nous comme à l'étranger, vaut aussi à la Belgique d'être une plaque tournante en matière de postproduction notamment.

Enfin, le cinéma, c'est aussi une industrie, une panoplie de métiers, un enseignement, de l'emploi. Preuve que la culture peut être également structurante pour notre économie.

Qu'autant de films soutenus par la Communauté française aient été présents lors des différentes éditions de festivals aussi prestigieux que Cannes résulte, bien sûr, du talent de nos artistes. Mais aussi de quelque vingt années de cette politique concertée de soutien au cinéma, qui l'a aidé à se forger une identité qui lui vaut pareille reconnaissance. Car au-delà de tous les incitants économiques, nous n'en

serions certainement pas là, aujourd'hui, sans un long processus de maturation. Sans des contenus riches et enrichissants, et sans des professionnels qui connaissent leur métier et exercent leur art avec talent, nous ne bénéficierions ni d'autant d'investissements, ni d'autant de succès.

II. Un soutien accru au cinéma depuis 2004

Comme annoncé plus haut, la Communauté française mène, depuis de nombreuses années, une politique de fond pour soutenir et développer son cinéma, tant au niveau de la création et de la production qu'au niveau de la diffusion et de la promotion. Une politique encore renforcée depuis 2004. Plusieurs avancées ont ainsi été possibles. Tout ne sera pas évoqué ici, mais l'accent doit être mis sur l'attention centrale qui a été accordée aux créateurs d'une part, et au public d'autre part.

A. Développement du soutien à la création et à la production

Plusieurs avancées budgétaires conséquentes réalisées depuis 2004 démontrent bien que, dans le contexte budgétaire de la Communauté française, le Gouvernement considère le cinéma comme une priorité.

La Commission de sélection des films a ainsi été refinancée à concurrence d'un million d'euros dès 2004. Les coproductions de la RTBF ont été renforcées dans le cadre de son Contrat de gestion 2007-2011. Les scénaristes ont été davantage soutenus par le développement des aides à l'écriture des films. Les réalisateurs ont été épaulés grâce à l'initiation d'un soutien à un cinéma dit « expérimental » axé sur la recherche artistique.

1) Renforcement des aides de la Commission de sélection des films

Dès mon entrée en fonction en 2004, le budget de la Commission de sélection des films a été augmenté d'un million d'euros, et est ainsi passé de quelque 7,6 à 8,6 millions d'euros. Et il a encore été augmenté ensuite, comme l'indique le tableau ci-dessous (voir aussi les tableaux récapitulatifs en page 8 et en annexe).

Objectif : Les conditions de production touchent à l'ensemble du processus créatif d'un film en assurant le bon déroulement de sa conception, et de sa fabrication.

C'est donc sa vocation créatrice qui est soutenue et renforcée pour en garantir la dimension culturelle.

<u>Commission de sélection des films</u>								
(Budgets 2004-2009)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Hausse	%
1er et 2ème collèges	7.445.000 €	7.445.000 €	8.065.000 €	8.065.000 €	8.065.000 €	7.995.000 €	1.550.000 €	24,05%
3ème collège	1.240.000 €	620.000 €	620.000 €	1.240.000 €	620.000 €	1.240.000 €	0 €	0,00%
Cinéma expérimental			20.000 €	136.000 €	144.000 €	100.000 €	100.000 €	100,00%
Coproductions VAF						450.000 €	450.000 €	100,00%
Écriture et tutorat					75.000 €	75.000 €	75.000 €	100,00%
TOTAL	8.685.000 €	8.065.000 €	8.705.000 €	9.441.000 €	8.904.000 €	9.860.000 €	2.175.000 €	28,30%

2) Soutien accru aux auteurs et créateurs

Dès 2008, un budget de 100.000 d'euros a été dégagé pour venir soutenir l'écriture de scénarios et le développement de films¹.

Objectif : Les stades d'écriture et de développement conditionnent le futur de la vie du film. Il est donc important de mettre en avant la base même de la création. C'est dans cette même optique que les aides au développement ont été élargies dans le cadre de l'avant-projet de Décret relatif au soutien au cinéma et à l'audiovisuel. Les aides à l'écriture étaient également l'occasion de revaloriser quelque peu le travail important des auteurs.

¹ Répartition de l'enveloppe :

- 50.000 € sont affectés directement à la Commission de sélection des films pour renforcer le soutien actuel à l'écriture de scénario. Ce nouvel apport permettra ainsi d'octroyer aux auteurs 4 nouvelles aides de 12.500 €.

- 25.000 € sont consacrés à un nouveau système de « tutorat » aux aides à l'écriture. Concrètement, les auteurs pourront désormais bénéficier, dans le cadre de l'écriture de leurs scénarios, d'un suivi professionnel émanant de « script doctors » choisis pour leurs qualités et leur expérience dans ce domaine. Ce soutien vient ainsi s'ajouter aux aides actuellement octroyées aux auteurs.

- 25.000 € sont enfin consacrés à un nouveau projet de partenariat développé avec plusieurs pays francophones. Ce projet, initié par le Canada, vise à permettre le soutien au développement de plusieurs films réalisés entre les partenaires et le Canada, pour un montant de 50.000 € (avec les contributions des autres pays partenaires) par film soutenu et pour un maximum de 6 films par an. Le projet devrait être lancé prochainement.

3) Développement de nouveaux genres de création cinématographique

a/ Dès 2006, une enveloppe de 100.000 d'euros a été dégagée pour venir soutenir une nouvelle catégorie de films, dite de « cinéma expérimental ».

Objectif : aider des films qui sortent davantage des sentiers battus, mais qui méritent également d'être soutenus. Les aides permettent par ailleurs une grande liberté d'action au créateur pour mieux lui permettre de rencontrer ses prérogatives dans ce cadre. C'est donc directement sur la création que l'accent est mis.

b/ Dès 2007, une nouvelle initiative de soutien aux films à petit budget a été initié avec l'asbl Cinéastes associés.

Objectifs : soutenir de nouveaux films à budget restreint, tout en développant une politique éditoriale propre et en garantissant des conditions de tournage professionnelle.

4) Renforcement des investissements de la RTBF

Le nouveau Contrat de gestion de la RTBF a été élaboré en concertation directe avec les professionnels du secteur du cinéma pour la partie qui les concerne.

Il y est prévu que la RTBF affecte à la coproduction une part croissante de ses ressources : elle ne peut pas être inférieure à 3,1 % de son chiffre d'affaires en télévision en 2007, 3,5 % en 2008, 4,0 % en 2009, 4,5 % en 2010 et 5,0 % en 2011.

Nous savons ainsi que l'apport global de la RTBF en 2007 a été de 5.133.839 euros (obligation de 5.104.000 euros) dont 3.194.793 euros dans le cadre de l'apport complémentaire au Fonds spécial RTBF.

Cet engagement financier doit, par ailleurs, être investi au moins à 50% dans des œuvres majoritaires et à 20% dans des documentaires.

Parallèlement, le Fonds spécial RTBF a été également revalorisé dès 2008. Il est prévu que la RTBF affecte annuellement au Fonds spécial un quart des sommes dépassant le seuil de 25 % de recettes nettes de publicité. Si l'apport de la RTBF visé ci-avant n'atteint pas 200.000 euros en 2008, 700.000 euros en 2009, 1.000.000 euros en 2010 et 1.400.000 euros en 2011, la Communauté est tenue de couvrir le complément nécessaire pour atteindre ces montants.

Des rencontres ont également été initiées entre la direction de la RTBF et les représentants du secteur, en plus des réunions maintenant traditionnelles du Comité d'accompagnement du Fonds spécial RTBF. Ceci afin d'évoquer directement des dossiers concrets visant à la valorisation de nos œuvres et de nos artistes. Dans le respect de la liberté de chacun, un objectif a été de mieux connaître l'offre potentielle du secteur de la production indépendante et la demande de la RTBF.

5) Renforcement des investissements des éditeurs de service

Le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion impose aux chaînes de TV et aux distributeurs qui sont établis en Communauté française de contribuer à la production audiovisuelle francophone. Cette contribution peut se concrétiser sous deux formes différentes : soit par une contribution directe au Centre du cinéma et de l'audiovisuel ; soit sous la forme de la signature d'une convention modalisant les obligations de coproduction ou de pré-achat d'œuvres audiovisuelles (convention à conclure avec les associations professionnelles représentant le secteur et avec le Gouvernement).

Selon les chiffres publiés par les Services du Gouvernement, l'apport de RTL-TVi en 2005 (dernière déclaration officielle de contribution conventionnelle de cet éditeur de services) était de 8,5 millions d'euros. L'apport de la RTBF complémentaire au Fonds spécial est passé de 2,7 millions d'euros en 2004 à 4,56 millions en 2008. L'apport de Be TV est passé de 2,2 millions d'euros à 5,71 millions sur la même période. Enfin, l'apport de MCM est passé de 40.116 euros à 50.500 euros² sur ce même laps de temps.

RTL-TVi a déclaré, le 11 décembre 2006, en présence des associations professionnelles, garantir, sur base volontaire cette fois, un investissement égal à celui de 2005 dans la production indépendante.

Il faut par ailleurs souligner la conclusion en 2008 de nouvelles conventions avec Belgacom (comme distributeur) ainsi qu'avec Skynet iMotions Activities (SiA)³ et les associations professionnelles. En 2008, la part d'investissement de ces opérateurs s'est élevée à 59.880 € pour SiA et 200.120 € pour Belgacom.

Force est donc de constater que, même si l'évolution des contributions des éditeurs de services n'a pas été une ligne droite, ces contributions n'en demeurent pas moins un apport important, organisé par la Communauté française, au secteur audiovisuel. C'est pourquoi, avec l'aide du secteur, le Gouvernement s'est employé à consolider le système mis en place. Il a ainsi fait adopter par le Parlement de la Communauté française en 2008 un décret contenant diverses adaptations techniques au décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion⁴. Ce décret modifie notamment des dispositions qui ont un impact direct sur le secteur du cinéma⁵.

² Les chiffres des apports des chaînes sont soumis à une réserve quand à la bonne vérification des dernières conventions de coproduction par l'administration.

³ La société regroupe les chaînes éditées par Belgacom.

⁴ Décret du 18 juillet 2008 portant certaines adaptations au décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion.

⁵ Le secteur audiovisuel est directement concerné par ces modifications :

- Jusqu'alors, les producteurs de films ne percevaient pas la contribution due en vertu du décret tant que les conventions de coproductions ou de pré-achat d'œuvres audiovisuelles n'étaient pas signées. Cette situation pouvait être problématique si les négociations traînent inutilement en longueur : En d'autres termes, la contribution est incontestablement due mais les producteurs francophones ne pouvaient en bénéficier dans des délais acceptables. Il s'agissait de mettre un terme à ce paradoxe en inscrivant dans le décret une série de règles

Par ailleurs, un décret de transposition de la Directive européenne relative aux Services de médias audiovisuels a été voté à l'unanimité par le Parlement de la Communauté française début février 2009.

Aides à la création								
(Budgets 2004-2009)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	HAUSSE	%
Commission de sélection des films								
	8.685.000€	8.065.000 €	8.705.000 €	9.441.000 €	8.904.000 €	9.860.000 €	2.175.000 €	28,30%
Ateliers de productions								
Subsides fonctionnement	1.124.406€	1.148.807 €	1.188.734 €	1.214.529 €	1.240.884 €	1.267.812 €	143.406 €	12,75%
Subsides non-marchand	182.000 €	197.000 €	222.000 €	251.000 €	327.000 €	566.000 €	384.000 €	210,99%
Aides en matériel	87.000€	180.800 €	168.810 €	155.992 €	190.856 €	212.000 €	125.000 €	143,68%
Projet numérique					50.000 €	50.000 €	50.000 €	100,00%
(Cinéastes associés)				100.000 €	185.000 €	185.000 €	185.000 €	100,00%
TOTAL	1.409.145€	1.527.346 €	1.577.076 €	1.718.125 €	1.992.845 €	2.046.787 €	637.642 €	45,25%
Divers								
RTBF - Fonds spécial (part CFWB)	1.214.677€	1.214.677 €	1.214.677 €	1.214.677 €	1.414.679 €	1.914.679 €	700.002 €	57,63%
Eurimages	272.808€	271.740 €	267.756 €	273.438 €	275.874 €	281.000 €	8.192 €	3,00%
Développement (Québec)					(25.000 €)	25.000 €	25.000 €	100,00%
Formation						25.000 €	25.000 €	100,00%
TOTAL	1.487.485€	1.486.417 €	1.482.433 €	1.488.115 €	1.715.553 €	2.245.679 €	758.194 €	50,97%
Editeurs de service								
RTBF - Fonds spécial (part RTBF)	2.838.107€	2.019.377 €	3.672.905 €	3.194.793 €	3.836.686 €	3.836.686 €	998.579 €	35,18%
Editeurs de service privés	9.375.913€	11.126.914 €	2.477.605 € ⁶	4.725.980 €	6.026.159 €	6.026.159 €	-3.349.754€	-35,73%
TOTAL	12.214.020€	13.146.291 €	6.150.510 €	7.920.773 €	9.862.845 €	10.000.000€	-2.214.020€	-18,13%

B. Développement des aides à la diffusion et à la promotion

qui existaient sous forme conventionnelle de telle façon à ce que la contribution soit immédiatement due sans attendre la signature d'une convention. Dans le même temps, nous laissons tout de même la possibilité aux secteurs de se mettre d'accord conventionnellement sur un certain nombre d'éléments déterminés. De cette façon, nous avons réinstauré un meilleur équilibre entre – d'une part - la sécurité juridique du destinataire de la contribution (les producteurs) et – d'autre part - la liberté du contributeur (les Tv et les distributeurs) de choisir les œuvres dans lesquelles ils veulent investir.

- Afin de lever toute ambiguïté à ce sujet, le décret prévoit clairement que les investissements en Tax Shelter d'un contributeur ne peuvent être déduits de sa contribution due en vertu du décret de 2003. De cette façon, nous garantissons au secteur de la production le droit de cumuler ces deux systèmes d'aides qui ne s'annulent pas l'un l'autre. Ce n'est pas anodin. Sans cela - la production audiovisuelle francophone perdait le bénéfice du système mis en place par la CFWB en raison des investissements Tax Shelter – parfois importants- de certains contributeurs.

⁶ Correspond au départ de RTL-TVi.

Outre les aides à la création et à la production, l'accent a également été mis sur les aides à la diffusion et à la promotion.

Il est important d'attirer l'attention sur ce pan de la politique culturelle de la Communauté française. Le Gouvernement a toujours insisté, et notamment au travers des « Priorités culture » issues des États Généraux de la Culture, non seulement sur l'importance du public pour la culture, mais, également, de la culture pour le citoyen. Le public est la finalité de l'œuvre artistique, comme l'œuvre artistique est un moyen d'émancipation et d'ouverture à l'autre pour l'individu. Ma volonté, et celle du gouvernement, depuis 2004, a bien sûr aussi été de décloisonner la culture. Que tous puissent y avoir accès, mais aussi que chacun désire découvrir nos talents créateurs.

1) Sensibilisation du public

La sensibilisation du public au cinéma s'est traduite par diverses initiatives et actions menées en matière d'éducation aux médias et au cinéma :

- soutien renforcé depuis 2004 aux salles Art et essai qui contribuent à l'éducation au cinéma ;
- décret du 5 juin 2008 créant le Conseil supérieur de l'Education aux médias et renforçant le développement d'initiatives en la matière en Communauté française ;
- décret du 24 mars 2006 relatif à la mise en œuvre, à la promotion et au renforcement des collaborations entre la Culture et l'Enseignement ;
- Contrat de gestion RTBF 2007-2011 définissant notamment des obligations en matière d'éducation aux médias (art. 23) ;
- soutien de divers projets comme « Ecran large sur tableau noir » (Enseignement), « Films à la fiche », le « Prix des lycéens » (Enseignement-Audiovisuel), les « Samedis du cinéma ».

Objectifs :

Dans l'esprit des « Priorités Culture », donner une chance au citoyen de découvrir un patrimoine culturel qui peut l'enrichir et participer à son émancipation. Mais, en essayant de toucher particulièrement les jeunes générations, c'est également l'avenir de notre cinéma qui est visé.

2) Actions de proximité avec le public

a/ Le cinéma est accessible par le biais de divers opérateurs ou divers médias. Il est néanmoins important de développer des actions et un travail de proximité avec le public par l'intermédiaire d'opérateurs culturels, tout comme cela se fait pour les autres matières culturelles. Ce travail doit être réalisé notamment via des salles de cinéma ayant une dimension de mise en valeur du patrimoine cinématographique, d'accès à la diversité culturelle, d'éducation permanente et de sensibilisation du public. C'est dans ce sens que le soutien à neuf salles Art et essai a été accru.

Depuis 2004, les aides aux salles Art et essai (en ce compris le réseau Diagonale) ont été augmentées de près de 70%: elles sont passées de 492.500 euros de subventions récurrentes en 2004⁷ à 852.101 euros en 2009⁸. Ces salles bénéficient d'une hausse récurrente de 10 % de leurs subsides en 2008, 2009 et 2010. Cette augmentation a pour but de permettre une consolidation progressive de l'enveloppe globale des salles, pour rendre plus pertinente la restructuration des aides, telle que prévue dans le cadre de la mise en application du décret programmée normalement en 2011 pour ce qui concerne les salles Art et essai.

b/ Des investissements en infrastructures culturelles ont également été assurés, pour développer le **complexe Sauvenière des Grignoux, à Liège** (quatre salles ; coût total des travaux : 10.135.180,88 euros (hors terrain), dont 4.174.284,88 euros à charge de la Communauté française, soit 41,19% du total). J'ai par ailleurs obtenu l'accord du gouvernement pour augmenter, à deux reprises, l'investissement prévu pour la rénovation/réaffectation du **Palace, à Bruxelles** : de 2,5 millions d'euros en 2005, le budget a été porté à 3,65 millions en avril 2008, puis à 5,35 millions d'euros en janvier 2009.

c/ Quatre festivals majeurs de cinéma ont par ailleurs vu leur subvention renforcée de 10% dès 2008 : Festival international du Film d'amour de Mons, Festival international du Film francophone de Namur, Anima de Bruxelles et Festival du Court métrage de Bruxelles, ceci dans un souci de diversité des genres.

Objectifs :

Appui au travail de proximité développé au quotidien par les salles et les festivals, et renforcement de la visibilité des films dans leur diversité par le travail de ces opérateurs.

3) Renforcement de l'accessibilité des œuvres

a/ En 2006, une collaboration avec le Gouvernement fédéral a permis de développer des chèques culture/sport valables dans les salles Art et essai⁹.

b/ En 2008, une enveloppe de 100.000 euros a été dégagée pour venir renforcer les aides à la diffusion. Cette enveloppe a servi à soutenir deux projets :

- 1) projet de diffusion numérique des œuvres des ateliers d'accueil¹⁰ ;

⁷ En ajoutant les aides exceptionnelles et les subventions octroyées pour des activités annexes, l'enveloppe était de 653.000 € en 2004.

⁸ Citons notamment le renforcement des subventions de l'Arenberg à Bruxelles (2.247.866 € en 2008) et des Grignoux à Liège (100.711 € en plus de sa subvention en Education permanente).

⁹ Ce système de chèques, mis en place en 2006, ne doit pas être confondu avec le système mis en place en septembre 2008 par le Ministre fédéral des Finances. Ces derniers chèques, dits « chèques-cinéma », ne donnent potentiellement accès qu'aux salles de cinéma et aux festivals de cinéma, sans distinguer opérateurs culturels et commerciaux.

¹⁰ Le CBA et le WIP développent un projet qui consiste à numériser le patrimoine des ateliers et à le mettre à disposition sur un site Internet, dans une vocation de diffusion professionnelle. Les ateliers ont pour mission de produire des films mais aussi de les diffuser et de les promouvoir. Ils sont ainsi régulièrement en contact avec des festivals, des

2) projet numérique mettant en valeur le cinéma indépendant de la Communauté française.

c/ Le contrat-programme de la Médiathèque de la Communauté française de Belgique (2008-2012) avec une augmentation des moyens de 500.000 €, prévoit une enveloppe destinée à développer une plate-forme de téléchargement appelée à accueillir, avec le développement de cet outil, des œuvres audiovisuelles, en plus des collections physiques traditionnelles de DVD déjà proposées dans les centres de prêt.

d/ L'accès aux œuvres passe également par le biais des télévisions. C'est ainsi que le Contrat de gestion 2007-2011 de la RTBF vise notamment à mettre en exergue les productions et les artistes de la Communauté française.

e/ Cette mission constitue également le fondement du développement d'ARTE Belgique. La fenêtre belge sur ARTE a été ouverte en septembre 2006. En octobre 2008, le Gouvernement a approuvé une nouvelle convention qui pérennise jusqu'au 31 décembre 2012 la dotation libérée au profit de la RTBF pour financer les émissions d'ARTE Belgique, réalisées par des sociétés de production indépendantes (2,6 millions d'euros par an indexés).

f/ Par ailleurs, en 2008 et en 2009, une enveloppe totale de 400.000 euros aura été réservée à l'acquisition de droits mondiaux de diffusion d'œuvres audiovisuelles indépendantes de la Communauté française par TV5 MONDE, la chaîne multilatérale francophone.

Aides à la promotion								
(Budgets 2004-2009)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	HAUSSE	%
Aides à la promotion	526.145 €	727.405 €	539.973 €	638.895 €	706.902 €	1.150.000 €	623.855 €	118,57%
Aides à la diffusion	1.142.788 €	1.142.788 €	1.142.788 €	1.142.788 €	1.142.788 €	1.142.788 €	0 €	0,00%
Aides aux distributeurs	143.778 €	143.778 €	143.778 €	143.778 €	143.778 €	143.778 €	0 €	0,00%
Aides aux salles	654.000 €	604.500 €	629350	669697	753937	864101	285.101 €	43,59%
Aides aux festivals	426.501 €	427.825 €	483.455 €	494.705 €	529.905 €	547.375 €	120.874 €	28,34%
TOTAL	2.893.212 €	3.046.296 €	2.939.344 €	3.089.863 €	3.277.310 €	3.848.042 €	1.029.830 €	35,59%

C. Complémentarité des aides culturelles et économiques

télévisions ou des distributeurs internationaux. Ce projet vise à permettre de faire redécouvrir une partie du patrimoine oublié des ateliers, et de faciliter leur diffusion grâce à cet outil d'échange avec des partenaires professionnels. Par ailleurs, les ateliers sont en contact avec la Médiathèque afin de rendre ces films accessibles pour le grand public, via la plate-forme de la Médiathèque.

Parallèlement à ce soutien culturel de la Communauté française, se sont développés, depuis plusieurs années, des systèmes d'aide au niveau de la Région wallonne (avec en particulier l'action de Wallimage) et de l'Etat fédéral (avec le Tax Shelter). La Région bruxelloise a également indiqué vouloir développer un partenariat avec Wallimage, et le projet semble en bonne voie d'aboutir.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de ces dispositifs, puisqu'ils ne relèvent pas des compétences de la Communauté française. Mais il est bon de souligner l'importance pour nos producteurs de se reposer également sur ce genre de mécanismes de soutien d'ordre économique.

Ces deux grands modes de financement, culturels et économiques, doivent donc être perçus comme complémentaires.

Les aides de la Communauté française demeurent les garantes de l'intérêt culturel qui fait la richesse de notre cinéma, tandis que Wallimage et le Tax Shelter visent à renforcer les nécessaires investissements dans la production cinématographique ou à faciliter le travail de réalisation.

Ce double dispositif est d'ailleurs à l'image même du cinéma, lui qui allie des dimensions à la fois d'ordre culturel et d'ordre économique.

Il est donc nécessaire d'avoir une vision politique coordonnée du cinéma. C'est la raison pour laquelle j'ai initié la plate-forme de concertation cinéma, laquelle rencontre une demande du secteur. Il a été proposé aux gouvernements fédéral, communautaires et régionaux d'adhérer à cet outil de collaboration et de concertation avec les représentants professionnels, pour évoquer toute problématique transversale relevant du cinéma. Les différents gouvernements ont tous marqué leur intérêt pour cette concertation. De nouveaux dossiers ont d'ores et déjà pu être mis sur la table et les débats ont débuté entre les représentants du secteur et les intervenants institutionnels.

De même, j'ai entamé l'élaboration d'un décret relatif au soutien au cinéma et à l'audiovisuel. En effet, si de nouveaux moyens ont été investis dans la production et la promotion, il est également apparu important de consolider juridiquement les systèmes d'aides culturelles. Ce décret vise à conférer une base légale forte au système d'aides au cinéma et à l'audiovisuel. Ce chantier est également l'occasion de rendre les schémas de fonctionnement encore plus efficaces - et les plus souples possibles -, en concertation avec le secteur. Si cet énorme travail législatif a été entamé, pour la première fois, sous cette législature, il devra toutefois aboutir au cours de la prochaine.

D. Complémentarité des politiques nationales et internationales

Notre système d'aide s'inscrit dans un contexte européen qui touche, d'une part, aux réglementations européennes en matière d'audiovisuel, et, d'autre part, aux soutiens européens.

En matière d'audiovisuel, la réglementation européenne s'articule autour des dispositions du Traité en matière d'aides d'Etat et de leur application au travers de la Communication de 2001 sur le cinéma, et de la Directive des Services de Médias audiovisuels (anciennement Télévisions sans frontière).

Il faut aussi rappeler que la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. Cet instrument juridique de droit public international stipule que chaque Etat est en droit de mener des politiques culturelles, notamment de soutien à la diversité des cultures. Il reconnaît la double nature juridique des biens culturels, qui ne sont donc plus seulement considérés comme des marchandises comme les autres. Cette convention a été ratifiée par la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région bruxelloise (Cocof), mais pas par la Communauté flamande, ni par l'Etat fédéral, ce qui la rend inapplicable en Belgique.

Plusieurs systèmes de soutien au cinéma sont organisés au niveau européen. Le nouveau programme européen de soutien à l'industrie audiovisuelle MEDIA 2007 poursuit l'action du programme MEDIA initial. Il prévoit un budget de 755 millions d'euros sur une période de sept années. Près de 65% de cette somme serviront à faciliter la circulation des œuvres européennes. Le soutien touche à la formation, au développement, à la distribution, à la promotion et à l'élaboration de projets liés aux nouvelles technologies. D'autre part, Eurimages est un fonds européen du Conseil de l'Europe pour le soutien à la coproduction, à la distribution et à l'exploitation de longs métrages et de documentaires européens. La contribution de la Belgique à Eurimages s'est élevée à 551.747 euros en 2008, répartis à parts égales entre les deux Communautés.

Des collaborations avec les pays étrangers s'articulent essentiellement au niveau des coproductions internationales, lesquelles sont notamment facilitées par les accords de coproduction internationaux signés par la Communauté française, au niveau du réseau informel des Centres du cinéma européens nationaux (EFAD), ainsi qu'au niveau du réseau des partenaires francophones regroupant plusieurs organismes publics francophones. Lorsque des accords bilatéraux n'existent pas, c'est la Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique qui est invoquée.

Enfin, rappelons que la Communauté française est présente pour soutenir notre cinéma sur la scène internationale, par l'intermédiaire de Wallonie-Bruxelles international, de Wallonie-Bruxelles Image, et du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

E. Nouveaux soutiens 2009

En plus des dispositifs que j'ai déjà évoqués jusqu'à présent, le Gouvernement a accepté ma proposition de débloquer de nouveaux budgets pour de nouvelles initiatives en 2009.

- Le budget de la Commission de sélection des films bénéficie ainsi, dès cette année, d'une nouvelle augmentation d'un million d'euros, dont 450.000 euros destinés aux coproductions réalisées avec le VAF.

- La problématique du succès en salles de nos films est un thème récurrent de mes discussions avec les représentants du secteur. Elle réclamait des mesures politiques pour assurer davantage de visibilité à nos films. Ces dispositions passent, d'une part, par un renforcement des moyens budgétaires. Une enveloppe de 450.000 € a ainsi été dégagée dès 2009, pour renforcer le soutien aux œuvres audiovisuelles sortant en salles. Elles passent également par la nécessaire amélioration du système réglementaire d'aides tel qu'il fonctionne actuellement. Des discussions ont ainsi été entamées avec le secteur, en particulier dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de décret relatif au soutien au cinéma et à l'audiovisuel, afin d'actualiser et d'améliorer les systèmes d'aides à la promotion. Ces discussions doivent être poursuivies.

- La question du financement du matériel des ateliers de production a été définitivement réglée par la libération d'un budget de 100.000 € pour réinitialiser l'enveloppe à son ancien montant. (L'enveloppe avait été diminuée en 2004, mais avait bénéficié de rééquilibrage lors des ajustements budgétaires jusqu'en 2008).

- Une enveloppe de 25.000 € a été dégagée sur le budget du Centre du cinéma pour soutenir les professionnels dans leurs frais de participation à des formations.

- Enfin, il faut rappeler que le déséquilibre financier du Centre du cinéma a été pris à bras le corps sous cette législature. En effet, lorsque je suis arrivée, en 2004, le Centre connaissait un déséquilibre annuel atteignant près de 1,5 million (soit un déséquilibre de 11,56%). Le budget 2009 voté par le Parlement de la Communauté française en décembre 2008 a ramené ce déficit à moins de 200.000 € (soit un déséquilibre avoisinant 1%).

III. Perspectives d'avenir pour notre cinéma

Si plusieurs chantiers ont été entamés et menés à bien durant les cinq années écoulées, établir le bilan politique de cette législature ne peut se faire sans évoquer les perspectives d'avenir du cinéma.

a/ Dans ce cadre, plus que jamais, il est nécessaire de persévérer dans une politique dont le fil conducteur consiste à mettre l'accent sur la plus-value culturelle de nos productions comme l'épine dorsale de notre industrie cinématographique. Seule la spécificité culturelle de notre cinéma peut permettre son développement cohérent. Cette spécificité culturelle représente, assurément, la valeur ajoutée de cette industrie, tant pour la structuration des entreprises et les emplois créés, que

pour le public qui bénéficie au final des créations. Notre politique doit permettre à la diversité culturelle de continuer à s'exprimer dans la création audiovisuelle, tout en assurant la structuration du secteur. Elle doit permettre également aux cinéastes de s'exprimer dans la diversité des genres, que ce soit au travers de longs métrages, de courts métrages, de documentaires de création, de films d'animation ou encore de films expérimentaux.

b/ C'est cette approche qui a animé le Gouvernement de la Communauté française en entamant le long processus d'élaboration d'un décret relatif au secteur cinématographique et audiovisuel. Il s'agira, dans les prochains mois, de faire aboutir ce chantier législatif, puis de rédiger les modalités d'application du décret. Il est toutefois important de ne pas fermer le débat de l'évolution du système d'aides. Le décret ne devra donc pas clore la réflexion mais, au contraire, offrir la base d'une discussion constante et construite.

c/ Il est, par ailleurs, important que les différents systèmes d'aide soient complémentaires et que la Communauté française continue à constituer un moteur important de soutien et de cohésion de notre cinéma, en garantissant la diversité culturelle dans la création audiovisuelle. Une coordination entre l'Etat fédéral et les différentes entités fédérées est essentielle à ce niveau ; elle doit passer par des outils tels que la plate-forme de concertation cinéma que.

d/ Il faudra, aussi, rester vigilants et préserver les acquis. Il est ainsi nécessaire de garantir le financement de la Commission de sélection des films en cas de variations de la contribution des éditeurs de services. De même, le Contrat de gestion de la RTBF permet, depuis deux ans maintenant, l'accroissement régulier de son enveloppe budgétaire de coproductions. Il faudra persévérer sur cette voie, en particulier dans le cadre du Fonds spécial. Enfin, il nous faudra préserver la présence de la Communauté française au sein d'Eurimages, afin de permettre de continuer à soutenir les échanges internationaux au niveau des coproductions.

e/ Autre chantier crucial pour notre cinéma : la diffusion. La distorsion paradoxale entre le succès international de notre cinéma dans les festivals étrangers et l'accueil parfois mitigé qu'il reçoit de notre public a souvent été relevée. Assurément, la réflexion à ce sujet doit se poursuivre et les initiatives se renforcer. Car nous avons tous un objectif commun : le public. Les productions cinématographiques doivent viser le public, la politique de la Communauté française aussi. Nous ne devons jamais perdre de vue cet objectif primordial.

Après le refinancement indiscutable du secteur de la production sous la législature qui s'achève, il est désormais nécessaire d'axer les efforts du soutien public sur la promotion et la diffusion des œuvres cinématographiques culturelles. La visibilité du cinéma de la Communauté française doit être amplifiée, pour permettre de toucher davantage le public. Il s'agit d'investir dans ce qui est déjà réalisé en Communauté française pour en faire bénéficier nos concitoyens. Il s'agit de croire en notre cinéma et d'essayer désormais de mieux le partager avec le public.

Ce soutien doit passer en premier lieu par la garantie de l'accès du public à la diversité culturelle en matière de cinéma. Dans ce cadre, les salles de cinéma, la

télévision de service public, mais aussi les nouveaux moyens de diffusion numérique jouent un rôle important.

Le programme du PS est très clair en la matière.

Il s'agira de réfléchir, en concertation avec le secteur, à un plan de diffusion et de promotion du cinéma belge, tant en termes d'actions que de financements.

Il nous faudra donc poursuivre en ce sens, selon les axes suivants.

- Renforcer la visibilité de nos films, notamment en recréant des événements autour de notre cinéma.
- Réinvestir dans le confort de projection des salles de cinéma pour garantir un meilleur accueil du public.
- Soutenir la diffusion numérique dans une perspective de diversité culturelle.
- Continuer notre réflexion sur les systèmes d'aide à la promotion des œuvres audiovisuelles.
- Continuer à investir dans l'éducation et la sensibilisation au cinéma des plus jeunes.

f/ Plusieurs chantiers doivent être ouverts en sollicitant les autres niveaux de pouvoirs.

- Alors que le Tax Shelter est désormais bien sur ses rails, il importe de procéder à une évaluation de ce système d'aide. Le cas échéant, il devra évoluer, en concertation avec le secteur.
- Un grand chantier dont il est question depuis de nombreuses années doit également être saisi à bras le corps : il est temps de réfléchir à un mécanisme approprié de contribution des câblodistributeurs bruxellois à la production cinématographique, au même titre que leurs homologues wallons. Si ce chantier n'est pas des plus simples, tant d'un point de vue juridique qu'au niveau politique, nous devons, à tout le moins, solliciter et essayer de convaincre les entités concernées.
- Des discussions ont débuté avec la Région bruxelloise pour la création d'un fonds de soutien économique à la production cinématographique. Un chantier des plus symboliques qui mérite tout notre intérêt également. D'après mes informations, celui-ci devrait ainsi aboutir prochainement.

Il s'agit là de thèmes importants, qui devront être abordés notamment dans le cadre de la plate-forme cinéma.

g/ Enfin, la dimension internationale de notre cinéma ne doit pas être oubliée. Une attention particulière doit être accordée à la question des règles européennes en matière d'aide d'Etat au cinéma, notamment en vue de la révision de la Communication cinéma annoncée par la Commission européenne.

IV. Conclusions

Plusieurs avancées significatives ont été réalisées au cours de la législature qui s'achève.

Je retiendrais avant tout le refinancement de plus de 2 millions de la Commission de sélection des films, avec la création de nouvelles enveloppes d'aide (cinéma expérimental, coproductions VAF).

Mais je voudrais également insister sur le public, qui doit constituer l'objet primordial de nos efforts. A l'heure où l'audiovisuel est confronté à de profondes mutations, tant au niveau de la diffusion qu'au niveau de la structuration du marché, le public sera plus que jamais l'objet de tous nos débats et de toutes nos attentions.

Notre cinéma mérite assurément que nous continuions à le soutenir, à le défendre, à le promouvoir avec conviction et enthousiasme.

Je pense vous avoir largement démontré, concrètement, combien je crois en lui, à travers diverses initiatives que j'ai prises.

Le nombre de dossiers déposés auprès de la Commission de sélection des films atteste de la ferveur de notre cinéma à produire, à montrer, à partager...

La Communauté française sera toujours là pour le soutenir.

L'enthousiasme de la critique internationale leur est tout acquis, dans les festivals de renom notamment.

Et nous allons veiller à mieux faire partager cet enthousiasme par nos publics.

FADILA LAANAN